



information

CORONAVIRUS COVID-19

LE POINT SUR LA SITUATION

Durant le confinement, pour vous tenir informé, nous vous invitons à consulter régulièrement les sites internet :

- De la commune – www.chavannes-etang.fr
- De la communauté de communes – www.sudalsace-largue.fr
- De la Préfecture du Haut-Rhin – www.haut-rhin.gouv.fr
- Du Gouvernement – www.gouvernement.fr

CONTACTER LA MAIRIE PENDANT LE CONFINEMENT

Pendant la période de confinement et l'état d'urgence sanitaire, l'accueil physique en Mairie est fermé. Pour toute demande, veuillez utiliser une des méthodes suivantes :

- Remplir le formulaire « Contact » du site internet
- Nous adresser vos demandes par courriels à l'adresse suivante : mairie@chavannes-etang.fr
- Nous contacter par téléphone au 03.89.25.23.99 et laisser un message sur le répondeur en précisant vos coordonnées pour que nous puissions vous rappeler.

En cas d'urgence et uniquement en cas d'urgence, merci de composer le 06 61 37 78 07.

GESTION DES DECHETS

➔ SACS DE TRI

Durant le confinement, les sacs de tri **sont distribués à domicile par les agents communaux** dans la limite de 1 rouleau/foyer. Pour demander, merci :

- d'envoyer un mail à mairie@chavannes-etang.fr
- d'envoyer un SMS au 06 61 37 78 07
- de laisser un message sur le répondeur de la Mairie au 03 89 25 23 99

Dans tous les cas, pensez à **laisser votre nom et votre adresse**.



➔ DECHETS VERTS

Les plateformes « déchets verts », dont celle de Montreux-Vieux, restent **fermées durant toute la durée du confinement**. L'attestation de déplacement ne peut pas être utilisée pour les déchets verts. **Nous vous remercions de ne pas déposer les déchets dans les forêts ou les chemins communaux. De même, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler, y compris des végétaux, à domicile**. En attendant la réouverture des plateformes de déchets verts, des solutions alternatives existent : le mulching pour la tonte, le paillage ou le compostage, etc. A défaut, nous remercions de stocker temporairement les végétaux chez vous.

➔ EN SAVOIR PLUS

Le site de la communauté de communes Sud Alsace Largue (www.sudalsace-largue.fr) est régulièrement mis à jour. Nous vous invitons à le consulter régulièrement. En tout état de cause, les collectes des ordures ménagères résiduelles (jeudi) et des sélectifs (mardi) sont maintenues normalement. Les tri-mobiles sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

ACHAT DE MASQUES GRAND PUBLIC

La commune a passé commande de 1500 masques grand public en prévision de l'assouplissement du confinement le 11 mai prochain, soit environ 2 masques par habitant. Ces masques seront lavables, réutilisables et sont conformes aux normes AFNOR en vigueur.

Nous avons eu confirmation qu'une grande partie de ces masques nous parviendrait avant le 11 mai prochain. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous quant aux aspects pratiques de la distribution des masques.

Dans cette attente, nous vous rappelons que la meilleure protection est le respect du confinement et des gestes barrières.

INTERDICTION D'ACCES DANS LES PARCS, JARDINS PUBLICS, FORETS, ETC.

Par arrêté du 15 avril 2020, le Préfet du Haut-Rhin a prolongé l'interdiction d'accès aux parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport dans l'ensemble du département du Haut-Rhin jusqu'au 11 mai 2020.

POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2020...

➔ INSCRIPTION EN MATERNELLES

En raison du confinement, les inscriptions se feront exceptionnellement par voie dématérialisée. Veuillez nous retourner par mail ou à défaut dans la boîte aux lettres devant la Mairie votre dossier.

Pièces à fournir

- La fiche d'informations dûment complétée (à télécharger sur le site internet de la commune)
- Un justificatif de domicile
- Une copie du livret de famille
- Une copie du carnet de vaccination

➔ INSCRIPTION EN PERISCOLAIRE

Les inscriptions pour la rentrée 2020 pour la restauration scolaire et les accueils de loisirs / périscolaires gérées directement par la communauté de communes Sud Alsace Largue démarrent **à partir du 30 avril 2020**. Dans ces circonstances exceptionnelles et dans le but de simplification des démarches, les inscriptions via le « PORTAIL FAMILLE » sont privilégiées. La note d'informations complète est téléchargeable sur les sites internet des collectivités.

Pour toute information, veuillez prendre contact avec le service enfance jeunesse par mail : jeunesse@sudalsace-largue.fr

Adresse du portail familles : <https://sudalsacelargue.portail-familles.net>



JOBS D'ÉTE 2020

La Mairie renouvelle l'opération « Jobs d'Été » avec le recrutement durant la saison estivale de **4 jeunes motivés du village** (entre 16 et 23 ans) pour renforcer les équipes municipales.

Si tu es intéressé, n'attends pas, dépose ta candidature !

Envoie ton CV en remplissant le formulaire dédié sur le site internet de la commune. Date limite des candidatures : **vendredi 22 mai 2019 à 17 heures**. En cas de candidatures trop nombreuses, l'attribution se fera par tirage au sort. Une priorité sera également donnée aux jeunes n'ayant pas encore profités du dispositif.



Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Étang

☎ 03 89 25 23 99
✉ mairie@chavannes-etang.fr
🌐 www.chavannes-etang.fr

**Vous avez des questions
sur le coronavirus ?**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)